



Déclaration liminaire CGT pour le Comité National du 15 octobre.

Mesdames et messieurs,

Nous tenons avant tout à remettre notre Comité National dans le contexte national concernant la Fonction Publique et ses trois versants.

Celle-ci subit de plein fouet – en particulier l’Etat et l’hospitalière – les effets des choix gouvernementaux en termes de réduction des dépenses publiques.

Dans la Fonction Publique d’Etat, ce sont, de nouveau, des milliers d’emplois supprimés.

Idem dans l’hospitalière avec les contraintes pesant sur les budgets.

Quant à la territoriale, elle est dans l’œil du cyclone du fait de la baisse des dotations aux collectivités locales, la poursuite des transferts de compétences sans les effectifs correspondants et les rapports récents (dont celui de la Cour des Comptes) qui pointent des effectifs qui seraient pléthoriques.

C’est dans ce contexte, lourd de menaces sur l’emploi public, que le FIPHFP continue d’agir pour le recrutement et le maintien des personnes en situation de handicap au travail.

Nous exprimons donc des craintes sur la poursuite d’une politique de haut niveau en faveur de l’insertion professionnelle de ces personnels au regard de la situation de l’emploi dans la Fonction Publique.

Il nous faut aussi travailler sur l'accueil de ceux-ci dans les collectifs de travail dans ce contexte car, en période de plein emploi ou de stabilisation des effectifs, ce n'est déjà pas facile en termes d'insertion.

La CGT continuera d'œuvrer, au sein du FIPHFP avec l'ensemble des acteurs, à cette insertion mais elle souhaitait attirer l'attention sur les difficultés qui se présentent à nous.

Par ailleurs, beaucoup d'évènements concernant le FIPHFP se sont passés depuis notre dernier conseil national.

Tout d'abord, sur les frais de remboursement, si nous ne pouvons que nous satisfaire de leur évolution, nous sommes très interrogatifs sur le fait que cette évolution ne s'appliquerait pas aux comités locaux. Nous avons d'ailleurs demandé que l'imprimé soit rectifié, Monsieur le Directeur nous ayant assuré qu'il s'agissait d'une erreur matérielle.

Où en sommes-nous aujourd'hui ?

Ensuite, nous avons participé comme d'autres, à la réunion à la DGAFP sur l'évolution du décret régissant le FIPHFP, nous voudrions savoir où en est l'élaboration du décret et demandons une nouvelle réunion lorsque les arbitrages du gouvernement seront connus.

Nous devons éclaircir également le rôle qu'a joué l'administration du FIPHFP dans les propositions d'évolution de ce décret, la DGAFP nous affirmant avoir consulté le FIPHFP, le FIPHFP nous disant le contraire !

Nous souhaitons des réponses claires sur ce point afin de dissiper tout malentendu.

Venons-en aux forums organisés en région. Peut-être est-il nécessaire que vous en réaffirmiez ici le but recherché de ces forums. Lors du dernier, organisé en Corse, il n'y a eu uniquement des prises de parole du Directeur et du Délégué Inter-régional Handicap ainsi que des témoignages d'employeurs et pas d'agents contrairement à ce qui se passe dans les autres forums.

Les forums organisés dans les autres régions permettent un véritable échange avec la salle ainsi que des ateliers car ils se tiennent sur la journée (contrairement à la Corse, sur une demi-journée). Ce qui s'est passé en Corse ne doit pas se reproduire.

Nous ne reviendrons pas sur nos propos en commissions (ainsi que lors du Comité National du 7 Juillet dernier) concernant en particulier le fameux effet ciseau et ses conséquences quant aux financements que le FIPHFP peut engager.

Notre position sur ce sujet est désormais connue mais nous devons de nouveau discuter de ces questions, le vote du budget prévisionnel 2016 en sera l'occasion.

Cela est à mettre en relation avec la demande de M. le Secrétaire d'Etat au budget d'apporter une modification du budget 2015 afin de comptabiliser le prélèvement de 29 millions d'euros alors que nous avons décidé de ne procéder qu'à une opération extra comptable.

Son courrier nous interpelle en ce sens qu'il remet en cause le positionnement de la gouvernance du Fonds en nous obligeant à comptabiliser ce prélèvement que nous continuons de considérer comme inique (malgré les arguments avancés – arguments que nous avons fortement contesté à l'époque du vote de l'amendement scélékrat).

Qui dit vrai ? M. le directeur qui a dénoncé l'insécurité juridique de ce prélèvement ou le Secrétaire d'Etat qui assure qu'il n'y a aucun obstacle en la matière ? En nous indiquant que les réserves des trois versants de la fonction publique sont fongibles ?!

Franchement, on s'y perd.

Si nous apprécions à sa juste valeur la réponse du Président du FIPHFP, nous pensons que l'affaire paraît pliée.

En tout état de cause, la CGT continuera de s'opposer à ce prélèvement et votera contre toute demande de délibération modificative du budget 2015 en ce sens.

Concernant l'ordre du jour de ce CN, nous interviendrons au fur et à mesure des sujets traités.

Nous souhaitons avancer, mais cela est possible au regard des travaux des commissions, sur le règlement intérieur ainsi que la mise en route de la commission évaluation.